



NORMES DE PRODUCTION DE SEMENCE SELON LE SYSTÈME SQD

BOENY



ProSol Madagascar

Projet de protection et de réhabilitation des sols, pour améliorer la sécurité alimentaire

Promotion de l'agrobiodiversité à travers la mise en place du système SQD dans la Région Boeny

LISTE DES ABREVIATIONS

CRCIV	Comité Régional Consultatif et d'Inscription des Variétés
GDT	Gestion Durable des Terres
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
SQD	Semence de Qualité Déclarée
SOC	Service Officiel de Contrôle des semences et matériel végétal

- ◆ Contexte
- ◆ Généralité sur un système SQD
- ◆ Règlements techniques appliqués dans le système SQD
 - ◇ Normes sur la production de semence de variétés de céréales
 - ◇ Normes sur la production de semence de variétés de légumineuses
 - ◇ Normes sur la production de semence pour les cultures maraichères

A Madagascar, il existe deux systèmes de production de semence

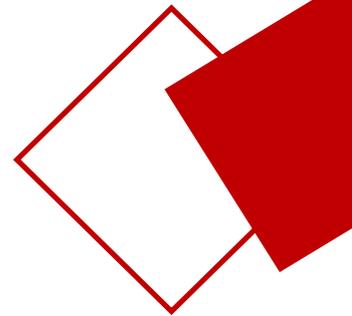
Système informel

- * Aucune production de semence spécifique : qualité de semences non-contrôlées
- * Semences tirées parmi la production de la campagne précédente par sélection massale;
- * Utilisation de variété locale mais qui a tendance à dégénérer d'année en année;
- * Peu coûteux et assure en grande partie l'accès des paysans aux semences de culture

Système formel

- * Production de semence par des établissements privés car nécessitant des moyens humains et financiers
- * Normes selon le modèle OCDE, généralisées et ne tiennent pas compte des spécificités des contextes régionaux
- * Procédure de contrôle et de certification sur plusieurs années;
- * Prix de semence coûteux : peu accessible aux paysans;
- * Semences majoritairement écoulés au niveau des aides d'urgence, des projets agricoles et des entreprises privées.





Dans la Région Boeny...

- ◆ Nécessité d'une production de diverses variétés de semences pour faciliter la diffusion des techniques GDT
- ◆ Forte demande en semence certifiée en légumineuse (niébé, ambérique, haricot riz, etc.),
- ◆ Absence de producteur de semence certifiée au niveau local (à proximité)
- ◆ Importance de la diversité des variétés cultivées pour une meilleure adaptation au changement climatique (sécheresse, modification des régimes de précipitations, irrégularité des saisons) et aux contraintes agronomiques (pullulation des insectes nuisibles, prolifération des mauvaises herbes et des maladies, faible fertilité du sol)



Comment pallier à ces problèmes?

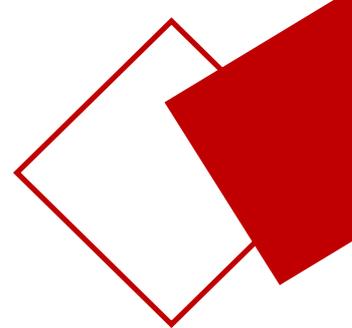
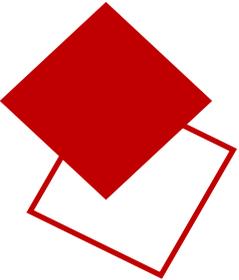
⇒ Mise en place d'un système qui permet de produire diverses variétés de semence (locale et améliorée) adaptées au contexte agricole régional : système de Semence de Qualité Déclarée

GENERALITE SUR LE SYSTEME SQD



Qu'est-ce qu'un système de Semence de Qualité Déclarée (SQD) ?

- ◆ Système consensuel dans la définition des normes de production de semence en recherchant un compromis entre les capacités des acteurs locaux de la production semencière et les normes conventionnelles (OCDE),
- ◆ Contextualisation des Normes adoptées pour la production de semence selon les réalités dans les zones de production
- ◆ Système d'approvisionnement à proximité des producteurs/utilisateurs de semence



Quels sont les similarités entres systèmes SQD et système conventionnel?

- ◆ Même étapes à suivre pour la certification des semences produites ;
- ◆ Qualité de semence contrôlée par le même service officiel : SOC ;
- ◆ Reconnaissance de la certification au niveau du marché national.

Quels sont les intérêts de la mise en place de certification des semences selon le SQD dans une région?

Le système SQD a été conçu principalement pour :

- ◆ Assouplir les normes (nombre de contrôle aux champs, superficie de terre cultivée, quantité de semence contrôlée, etc.) ;
- ◆ Réduire les besoins en personnels qualifiés ;
- ◆ Produire des semences de qualité à moindre coût et au niveau local.
- ◆ Valorisation et inclusion des variétés locales dans le processus d'homologation des semences.

REGLEMENTS TECHNIQUES APPLIQUEES DANS LE SYSTEME SQD (NORMES)



Des normes techniques sont à concerter au niveau des membres du CRCIV pour garantir la « qualité » des semences produites et certifiées dans ce système.

LES NORMES DE BASE



Règles de culture

- ◆ Origine semence mère,
- ◆ surface minimum, précédent cultural,
- ◆ association culturale,
- ◆ état phytosanitaire des parcelles

Contrôle des lots dans le stockage

- ◆ Proportion de lot contrôlé,
- ◆ quantité maximale d'un lot variable selon les espèces,
- ◆ échantillonnage

Contrôles aux champs

- ◆ Proportion de superficie contrôlée³,
- ◆ stade de contrôle,
- ◆ isolement spatial,
- ◆ isolement temporel,
- ◆ pureté variétale

Normes technologiques (contrôle au laboratoire)

- ◆ Teneur en eau,
- ◆ pureté spécifique,
- ◆ pureté variétale,
- ◆ nombre de génération,
- ◆ taux de germination



REALISATIONS ACTUELLES SUR LES NORMES SQD

Trois catégories de plantes ont fait l'objet de validation des Normes SQD à Boeny dont les **céréales**, les **légumineuses** et les **cultures maraîchères**.

NORMES DE PRODUCTION DE SEMENCE POUR LES CEREALES

REGLES DE CULTURE

CATÉGORIES DE CÉRÉALE	AUTOGAMES		ALLOGAMES
ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE / SPÉCULATION	<i>Sorgho</i> (variété locale et améliorée)	<i>Mil</i> (variété locale et améliorée)	<i>Maïs</i> (variété locale et améliorée)
SEMENCE MÈRE	Origine certifiée conventionnelle ou SQD		
SURFACE MINIMUM (ARES)	20		25
PRÉCÉDENT CULTURAL	Pas de céréales de même espèce		<i>Aucune prescription pour le moment</i>
ASSOCIATION CULTURALE	Pas de céréales, autorisée avec autres cultures		Autorisée avec d'autres cultures que les céréales (le maïs est la culture principale)
ÉTAT PHYTOSANITAIRE DES CULTURES	Infestation des champs supérieur à 50% éliminatoire		Infestation des champs supérieur à 50% éliminatoire

CONTRÔLE AUX CHAMPS

CATÉGORIES DE CÉRÉALE	AUTOGAMES		ALLOGAMES
ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE / SPÉCULATION	<i>Sorgho</i> (variété locale et améliorée)	<i>Mil</i> (variété locale et améliorée)	<i>Maïs</i> (variété locale et améliorée)
STADE DE CONTRÔLE	Maturité à 50%	Floraison à 50% et Maturité à 50%	Maturité / Récolte
ISOLEMENT SPATIAL (MÈTRES)	50	100	100
ISOLEMENT TEMPOREL (JOURS)	30	30	30
PURETÉ VARIÉTALE MINIMALE (%)	98	98	98

CONTRÔLE DES LOTS

La quantité maximale d'un lot est de 30 tonnes pour les céréales autogames (Sorgho et Mil) et celle d'un lot de céréale allogame (Maïs) est de 40 tonnes.

NORMES TECHNOLOGIQUES



CATÉGORIES DE CÉRÉALES	AUTOGAMES		ALLOGAMES
ÉLÉMENT DE CONTRÔLE / SPÉCULATION	<i>Sorgho</i>	<i>Mil</i>	<i>Maïs</i>
TENEUR EN EAU MAXIMALE (%)	14	14	14
PURETÉ SPÉCIFIQUE MINIMALE (%)	98	98	98
PURETÉ VARIÉTALE MINIMALE (%)	98	98	98
TAUX DE GERMINATION MINIMALE (%)	80	80	85
NOMBRE DE GÉNÉRATION	2	2	1

NORMES DE PRODUCTION DE SEMENCE POUR LES LEGUMINEUSES

REGLES DE CULTURE

ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE/ SPÉCULATION	Haricot	Pois de cap	Arachide	Pois d'Angole	Pois de terre	Mucuna	Haricot -riz	Ambérique	Niébé
SEMENCE MÈRE	Origine certifiée conventionnelle ou SQD								
SURFACE MINIMUM (ARES)	25	25	25	25	25	25	50	50	50
PRÉCÉDENT CULTURAL	Pas de légumineuse de même espèce						Pas de légumineuse de même espèce		
ASSOCIATION CULTURALE	Autorisé avec culture autre que légumineuse sauf <i>Cajanus</i>						Autorisé avec culture autre que légumineuse sauf <i>Cajanus</i>		
ÉTAT PHYTOSANITAIRE DES PLANTES	Infestation des champs supérieure à 50% éliminatoire						Infestation des champs supérieure à 50% éliminatoire		

CONTRÔLE AUX CHAMPS

ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE	Haricot	Pois de cap	Arachide	Pois d'Angole	Pois de terre	Mucuna	Haricot-riz	Ambérique	Niébé
STADE DE CONTRÔLE	Floraison à 50%	Maturité à 50%	Maturité à 50%	Maturité à 50%	Maturité à 50%	Floraison à 50%	Maturité à 50%	Formation des gousses	Maturité à 50%
ISOLEMENT SPATIAL (MÈTRES)	5 ou barrière physique	5 ou barrière physique	5 ou barrière physique						
ISOLEMENT TEMPOREL (JOURS)	21	21	21	Aucune prescription	21	Aucune prescription	Pas d'isolement temporel	Pas d'isolement temporel	Pas d'isolement temporel
PURETÉ VARIÉTALE (%)	97	97	97	98	97	97	94	97	97

CONTRÔLE DES LOTS

La quantité maximale d'un lot est de **30 tonnes** pour les semences de légumineuses.



NORMES TECHNOLOGIQUES

ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE/ SPÉCULATION	Haricot	Pois de cap	Arachide	Pois d'Angole	Pois de terre	Mucuna	Haricot-riz	Ambérique	Niébé
TAUX D'HUMIDITÉ MAXIMALE (%)	13	13	14	13	14	14	13	13	13
PURETÉ SPÉCIFIQUE (%)	98	97	97	97	95	97	94	97	97
PURETÉ VARIÉTALE (%)	97	97	97	97	95	97	94	97	97
TAUX DE GERMINATION (%)	90	75	80	80	85	70	85	85	85
NOMBRE DE GÉNÉRATION	2	2	2	*	2	3	2	2	2

*Seules la 1ère récolte de la 1ère saison et la 1ère récolte de la 2ème saison sont destinées à la production de semence

REGLES DE CULTURE

Origine des semences : Les graines à semer utilisées doivent être certifiées conventionnelles ou SQD.

Précédent culturel : La rotation culturale est prescrite (obligatoire).

Association de culture : pour la production de semence maraîchère, l'association de culture est autorisée mais la culture principale est celle destinée à la production de semence.

État phytosanitaire des plantes : une infestation de maladie ou d'insecte supérieure à 50 % conduit au refus de la parcelle.

CONTRÔLE AUX CHAMPS

Isolement spatial : les champs de multiplication de semence pour les espèces allogames (oignon) doivent être isolés de tout pollen indésirable par une distance minimale de 200 mètres ou par l'utilisation de barrière de pollen.

La visite aux champs doit être effectuée au moins une fois au moment le plus favorable à l'identification variétale et à la connaissance de leur bon état sanitaire.

CONTRÔLE DES LOTS

Pour les espèces de plantes allogames (oignon), la quantité maximale de lot de semence est de **20 tonnes** et celle des autres espèces est de **5 tonnes**.

NORMES TECHNOLOGIQUES

ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE/ SPÉCULATION	OIGNON	POIVRON	TOMATE	CAROTTE	CONCOMBRE
PURETÉ SPÉCIFIQUE (%)	97	97	95	95	98
TENEUR MAXIMALE EN GRAI- NE D'AUTRES ESPÈCES (%)	0,5	0,5	1	1	0,1
FACULTÉ GERMINATIVE MI- NIMALE (%)	70	65	70	65	80



Publié par

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Projet Protection et réhabilitation des Sols pour améliorer la sécurité alimentaire (ProSol) Madagascar

Bureau Antananarivo

Enceinte SOANALA Ambatobe
Antananarivo 101

Bureau Mahajanga

Villa Ryan, Boulevard Marcoz, La Corniche, Mahajanga 401

Crédits photographiques : GIZ, SOC National

Conception graphique : GIZ / Henintsoa Rakotondrazaka Andrianjakanirina

Publication : 2024

PROSOL@giz.de
www.giz.de/Madagascar

Apprenons à prendre soin du
sol, pour qu'il puisse prendre
soin de nous!

